

CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2017

DELIBERATION N° 2017-23

AVIS SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION À LA PROTECTION STRICTE DU BOUQUETIN DES ALPES DU MASSIF DU BARGY

Le Conseil national de la protection de la nature, délibérant valablement,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 134-2 et R. 134-20 et suivants,

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R. 133-4 à R. 133-14,

Vu la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, notamment son article 2,

Vu le règlement intérieur,

Un dossier de demande de dérogation a été déposé par le Préfet de la Haute-Savoie, relatif à la capture et à la destruction de Bouquetins des Alpes dans le massif du Bargy dans le cadre de la lutte contre la brucellose.

Cette nouvelle demande fait suite :

- aux études réalisées par l'ONCFS sur le suivi sanitaire et biologique de la population dont les principaux résultats ont été présentés en séance,
- aux avis et rapports de l'ANSES, notamment le dernier avis du 14 septembre 2017 relatif à l'évaluation approfondie et réactualisée de mesures de maîtrise du foyer de brucellose chez les bouquetins du Bargy,
- aux résultats de l'étude expérimentale ONCFS-MNHN(Réserve zoologique de la Haute-Touche)-ANSES-INRA visant à comparer le niveau d'innocuité du vaccin REV.1 chez le Bouquetin des Alpes et la Chèvre domestique, qui ont également été présentés.

Dans la mesure où la vaccination des bouquetins ne peut être à ce stade envisagée, il vise à la constitution d'un noyau sain d'animaux séronégatifs vis-à-vis de la brucellose, associé à un abattage des autres animaux. Il prévoit un plan d'action qui se déroulerait jusqu'à la fin de l'année 2019.

Ce scénario correspond à celui présenté au comité permanent du CNPN du 9 mars 2017, complété des mesures proposées par les experts de l'ANSES dans son dernier avis du 14 septembre 2017, c'est-à-dire :

- sur les secteurs du Grand-Bargy, Jallouvre-Peyre et Petit Bargy, dont le taux de prévalence de la maladie est le plus élevé, destruction par le tir d'animaux pour un nombre maximum estimé à 100, à l'exception de ceux déjà marqués (soit ceux identifiés comme négatifs par test sérologique lors des précédentes opérations de capture), qui seront recapturés et euthanasiés en cas de positivité révélée par test sérologique (le taux de recontamination de ces animaux est estimé entre 5 et 10 %),

- sur les secteurs de Leschaux-Andey et Charmieux-Buclon où la prévalence est la plus faible (environ 10%), poursuite des opérations de capture et euthanasie des animaux identifiés comme positifs par test sérologique.

Le nombre total d'animaux capturés sur l'ensemble des secteurs est estimé à 200 jusqu'à fin 2019.

A la suite de la discussion, le CNPN a émis un avis favorable par 9 voix pour, 6 voix contre et 3 abstentions, assorti de recommandations sur la conduite d'une gestion adaptative, sur la base de la continuation d'un suivi de l'évolution de la population de bouquetins (structure et dynamique) et sous-réserve d'un rapport détaillé des opérations à mi-parcours (fin 2018).

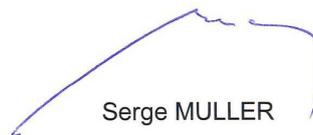
Votes

Défavorables 6

Abstentions 3

Favorables 9

Le président du Conseil national de la
protection de la nature,



Serge MULLER

Délégation

Sophie ROSSI et Guillaume ROUSSET (ONCFS), Charlotte DUNOYER et Dominique GOMBERT (ANSES), Valérie LE BOURG (DDPP74), Lisa CAVALERIE/Anne BRONNER (DGAL), Laurence GIULIANI (DEB)

Liste des membres du CNPN présents le 21 septembre 17

1/ Collège d'expertise en matière de recherche et d'enseignement sur la biodiversité

M. Vincent BOULLET
Mme Danièle MAGDA
Mme Virginie MARIS
M. Serge MULLER
M. Jean-Michel SALLES
Mme Sylvie VANPEENE
Mme Elodie VERCKEN

2/ Collège d'expertise en matière de gestion et restauration des espaces naturels

Mme Sylvia AGOSTINI
M. Luc DOYEN
M. Roger ESTEVE
Mme Stéphanie HUDIN
M. Michel METAIS
Mme Monique REYRE
Mme Anila SHALLARI
M. Jean-Philippe SIBLET
M. Olivier TOSTAIN
M. Serge URBANO

3/ Collège d'expertise en matière de connaissance, de veille et d'observation de la biodiversité

Mme Martine BIGAN
M. Bruno BORDENAVE
M. Fabien HOBLEA
Mme Hélène GROSS
Mme Claire HARPET
M. René Henri-Marie ROSOUX
M. Maxime ZUCCA

Excusés

Mme Fabienne BENEST/M. Jérémy ALLAIN
Mme Yolande BOUCHON-NAVARO/Mme Armelle JUNG
M. Alexandre GANNIER/M. Jean François NOBLET
M. Philippe GOULLETQUER/M. Philippe FLEURY
Mme Véronique LUDDENI/M. Dominique GAUTHIER
M. Dominique STRASBERG/M. Bertrand SCHATZ
Mme Véronique VAN TILBEURGH